



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

programmes

Question écrite n° 64561

### Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la pertinence d'enseigner des langues étrangères à des collégiens qui ne maîtrisent pas correctement leur langue maternelle française. En effet, l'entrée au collège signifie entre autres pour les élèves l'apprentissage d'une première langue étrangère puis une seconde lors de l'entrée en classe de quatrième. Or il est fréquent de constater que de nombreux jeunes collégiens connaissent des difficultés d'écriture et de lecture du français lors de leur entrée en classe de sixième. De fait, ces élèves doivent surmonter un obstacle supplémentaire qui est l'appréhension et la compréhension d'une langue qui fait appel à d'autres fondements. Aussi souhaiterait-elle savoir dans quelle mesure il est envisageable de dispenser certains élèves, en échec scolaire notamment, de l'apprentissage de la seconde langue étrangère en leur proposant, à la place, des cours de tutorat de français par exemple.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64561

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 2005, page 4738

**Question retirée le :** 26 juillet 2005 (Fin de mandat)